

L'EFFROYABLE CHASSE AUX SORCIÈRES (2/6)

Dorothea et Ursula Schädlerin, les « empoisonneuses » de Gueberschwihr

La chasse aux sorcières a emporté, en 1628, deux sœurs de Gueberschwihr, Ursula et Dorothea Schädlerin. Dans cette histoire qu'on appelle « l'affaire des poisons », il y a une tournée générale fatale et un petit garçon à l'imagination débordante et accusatrice...

C'est en s'intéressant à l'histoire de Rouffach, après sa retraite de professeur de lettres, que Gérard Michel est « fatalement tombé sur ces histoires de sorcières ». Âgé de 80 ans aujourd'hui, l'universitaire, auteur d'un blog baptisé Obermundat, s'est plongé dans des milliers de documents d'archives, « des liasses de papiers poussiéreux, ni répertoriés, ni classés ».

Il a ainsi pris connaissance de 150 à 200 affaires ayant eu lieu dans la région de Rouffach entre 1571 et 1664. Ces dossiers mettent en cause « cinq cents de moins de 16 ans, une dizaine d'hommes et plus de 150 femmes ». Une centaine de ces pauvres gens ont été exécutés à Rouffach ; Gérard Michel les a répertoriés par leur prénom. Dans sa longue liste, figurent Dorothea et Ursula Schädlerin.

Mauvaise réputation et élément déclencheur

Lire ces dossiers a été une épreuve pour lui, tant les faits décrits sont d'une violence extrême. Face à un document où s'enroulent et se déroulent avec délicatesse les lettres, il soupire : « Comment un greffier a-t-il pu s'amuser à figurer de telles horreurs !... »

Une épreuve et quelque part aussi un ennui, car « c'est toujours la même chose... ». Au départ, il y a une mauvaise réputation. « Mais ça ne suffit pas, beaucoup de femmes pouvaient vivre sans encombre avec cela des années. Les enfants leur couraient après, on leur demandait sans doute des onguents et c'est tout. Il fallait un événement déclencheur... »

Ursula et Dorothea Schädlerin vivaient au XVII^e siècle à Gueberschwihr ; on ne sait pas grand-chose d'elles. « La personnalité des femmes n'avait aucune importance à



Selon Gérard Michel, les sorcières n'étaient pas emprisonnées à la tour des sorcières de Rouffach, réservée aux auteurs de délits, mais au château d'Ilsenbourg, lieu de détention des criminels. Photos L'Alsace/Vincent VOEGTLIN

cette époque, précise Gérard Michel. Elles n'existaient que par le nom de leur mari ». Et les sœurs en avaient des maris : trois pour l'une, deux pour l'autre. « C'est louche... »

Tournée générale fatale

Eh oui, comment sont-ils morts ces braves bourgeois ? D'ailleurs en 1625, il y avait eu une inquisition contre Ursula, soupçonnée de sorcellerie. Les témoins interrogés n'avaient pas pu dire grand-chose, attestant par ailleurs qu'elle allait régulièrement à la messe. L'histoire était tombée aux oubliettes... Jusqu'à un fameux « événement déclencheur » qui survint durant la Pâques 1628.

Ursula, alors la soixantaine, accueillait six potentiels acheteurs de vin dans sa cave de Gueberschwihr. Quelque chose l'a contrariée dans les négociations, mais l'affaire est conclue et elle offre une tournée générale. Quelques heures plus tard, ses hôtes tombent malades, deux succomberont. Le Dr Johannes Remus Quietanus en soigna trois, se vanta de les avoir sauvés de la mort et assura que si les deux défunts s'étaient adressés à lui, ils ne seraient pas passés de vie à trépas...

Le praticien n'en resta pas là, convaincu qu'il y avait quelque chose d'anormal là-dessous. D'ailleurs, le mari d'Ursula n'était-il pas mort aussi après avoir bu un verre de vin ? Très vraisemblablement... Il décida de saisir les autorités : le receveur et le greffier du bailliage ; les correspondants sur place du seigneur évêque qui fut, par eux, informé.

« Une fois la machine judiciaire lancée, c'est foutu »

Les officiers avaient joint à leur courrier le procès-verbal de l'enquête menée trois ans auparavant. La régence épiscopale intime aux fonctionnaires de Rouffach d'arrêter sine die Ursula. La machine judiciaire se met en route et « une fois qu'elle est lancée, c'est foutu », commente Gérard Michel.

On arrête Ursula Schädlerin le 11 juillet 1628 et on l'incarcère au château d'Ilsenbourg, dont on devine que le confort n'était pas celui d'aujourd'hui... « Là étaient emprisonnés les criminels, précise le Rouffachois. La tour à Rouffach qu'on appelle des sorcières servait de prison communale mais pour les délits ». Il poursuit : « On l'interroge » gutlich », puis « peinlich » c'est-à-dire « à l'amiable » puis « sous la torture ». L'historien a trouvé une correspondance dans laquelle les autorités locales in-

forment leurs supérieurs que la sexagénaire ne pipe mot, qu'elle va même jusqu'à les provoquer d'un « sourire ».

« Pfouiii »

C'est maître Melchior, le bourreau Michael Günther, qui est à la manœuvre pour le fameux supplice de l'estrapade. Il attache dans les dos les mains de la sorcière présumée, la soulève avec la corde qui coulisse dans une poulie accrochée au plafond. Puisque la femme résiste, les autorités finissent par préconiser d'ajouter des poids. Le bourreau va aussi chercher la marque du diable sur le corps de la malheureuse à l'aide d'une aiguille ; il pense avoir trouvé quelque chose sur le bras puisqu'il a beau piquer, Ursula ne réagit pas. Dans une autre lettre, les Rouffachois rapportent à leurs supérieurs qu'ils ont donné de l'eau bénite à boire à Mme Schädlerin, qui l'a recrachée en faisant « pfouiii ».

Au bout du bout, le bourreau aura beau y mettre du sien, la vieille dame ne lâchera pas un mot. Impossible de l'envoyer au bûcher car il faut pour cela des aveux. Comme le prescrit la Carolina (la loi en matière de crime), le tribunal prononce la réclusion à domicile à perpétuité. Elle mourra peu de temps plus tard.

Pas de chance pour le fisc de l'époque à qui revenait le patrimoine des sorcières brûlées, puisqu'Ursula avait du

La condamnée payait son procès, jusqu'au bois pour la brûler...

Non contente de traquer des femmes au motif qu'elles seraient des suppôts de Satan, de les torturer, de les envoyer au bûcher, et saisir leurs biens, la loi obligeait la condamnée, ou ses descendants, à payer son procès et son exécution. Cela comprenait, explique Gérard Michel, la rémunération du bourreau et de ses aides, ainsi que celle du greffier ; le coût des chaînes, des cordes, du bois qui servait à brûler le corps, de l'échelle utilisée pour monter sur le bûcher ; les sommes dues aux aubergistes pour les repas fournis à la personne pendant son emprisonnement ; le repas et l'hébergement des juges dans l'auberge du coin ; ainsi que l'avoine et le foin pour leurs chevaux... Sachant, rapporte le généalogiste guebbeu- rois Bernard Grunenwald, que pour les juges conseillers, ces procès étaient parfois l'occasion de faire ripaille à l'œil. Il précise qu'un prédateur du XVI^e siècle les avait accusés de « bouffer et picoler » pendant que le bourreau « torturait les pauvres femmes »... Ces frais de justice, si on peut dire, constituent « une somme relativement colossale », commente Gérard Michel. Il cite un document concernant l'inventaire des biens de Dorothea Schädlerin, brûlée vive en février 1628. Document qui indique que son patrimoine a été estimé à 5 546 livres et liste ses biens avec leurs évaluations : 56 livres de literie, 32 livres de vaisselle en étain, 287 livres de vin, 1 058 livres de champs ou 2 000 livres pour sa belle villa, etc., etc. L'archive précise que des 5 546 livres, ont été déduits 1 500 livres de frais de procès et d'exécution.

bien, d'une valeur de quelque 2 000 livres, précise Gérard Michel, sachant qu'en ce temps-là, « avec 300 livres on avait une maison ».

C'est là qu'intervient le petit Jacob Knorhauer, un gamin de 11 ans « qui aimait faire le malin, complètement mythomane », poursuit notre interlocuteur.

Dénoncée par un enfant de 11 ans

Les autorités ont entendu dire qu'il aurait rencontré le diable en se promenant dans la forêt au-dessus de Rouffach. On arrête l'enfant, on le frappe avec des verges et il finit par raconter qu'effectivement, un grand homme vêtu de noir lui a proposé trois pièces d'argent pour l'emmener au Bollenberg. Le duo y est allé en chevauchant une fourche dans les airs... Là-bas se tenait une réunion de sorciers. Jacob a identifié une dizaine de personnes dont les deux sœurs Schädlerin. Il est formel : il les avait vues alors qu'il mendiait devant leur maison à Gueberschwihr.

Tout ce beau monde mangeait et buvait, mais il n'y avait ni pain, ni sel. « Un signe qui ne trompe pas, précise Gérard Michel, ces deux aliments étant des symboles chrétiens ». Il raconte beaucoup d'autres choses comme la confection d'un brouillard maléfisant dans une marmite ou qu'il a dû coucher avec une vieille femme « très chaude,

comme du feu ». Il ajoute qu'il s'est aperçu à la fin que les trois pièces n'étaient que des feuilles de chênes desséchées...

Les aveux et le feu

Bref, cette fois, c'est sûr, Ursula et Dorothea sont coupables de sorcellerie. On arrête la survivante qui, moins résistante que sa sœur, passe vite aux aveux. Oui, elle a été séduite par le Malin qui lui a donné de l'argent, a exigé qu'elle se donne à lui et qu'elle « renie Dieu et tous ses saints ». Ce qu'elle a fini par faire, oui, oui, oui. Elle précise que lors du péché de chair, elle a senti que l'individu était glacial et avait compris qu'il n'était pas humain. Un élément récurrent dans la mythologie satanique. La sentence fatale est prononcée : elle sera brûlée vive et ses cendres enterrées. Et cette fois, ses biens pourront être saisis !

Annick WOHL

Retrouvez une série de podcasts sur les sorcières en Alsace sur notre site internet. (Voir QR code)



L'universitaire Gérard Michel, auteur d'un blog baptisé Obermundat, s'est plongé dans des milliers de documents d'archives consacrés au sujet.

Le lieu d'exécution

■ **Obermundat.** À l'époque des inquisitions contre les sœurs Schädlerin, Rouffach était la capitale de l'Obermundat, un territoire englobant, notamment, Soultz, Eguisheim, Ensisheim, Gueberschwihr ou Wettolsheim... et appartenant au seigneur évêque de Strasbourg Léopold d'Autriche. Le siège de la seigneurie était à Saverne.

■ **Sac à procès.** Il était d'usage alors de coudre les parchemins concernant les affaires judiciaires. « On appelait ça les sacs à procès », précise Gérard Michel qui a eu accès à des archives encore cousues sur les sorcières. « Ils étaient suspendus au plafond pour éviter que les rats ne s'y attaquent ».

■ **Le Dr Quietanus.** Le docteur qui a

dénoncé Ursula Schädlerin était-il un charlatan ? Que nenni ! Il fut médecin des princes de Habsbourg, puis de l'archiduc Léopold, seigneur évêque de Strasbourg.

■ **Lieu du bûcher.** Souvent, ils brûlaient trois personnes au même moment. Il fallait un feu colossal. Donc ce n'était certainement pas en plein centre-ville, sur une place entourée de maisons qui étaient à l'époque en bois !, ironise Gérard Michel. Ce serait plutôt à l'extérieur de la ville. Il cite un document où une femme lance à une autre : « Tu mériterais qu'on t'amène au-delà du long pont ». « Il s'agit du pont qui traversait la Lauch. C'est le seul indice dont je dispose. Je fais donc l'hypothèse que le lieu d'exécution était là. »



« Tu mériterais qu'on t'amène au-delà du long pont ! », lançait une femme à une autre pour la traîner de sorcière.